

[Voir ce courriel dans votre navigateur](#)

Centre européen pour le **DROIT** et la **JUSTICE**

Madame, Monsieur,

Dans le nouvel « [entretien du mois](#) », nous vous présentons un décryptage de la proposition de loi sur la « fin de vie », pour comprendre son contenu et son idéologie.

Nous sommes aussi heureux de vous informer que **le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU a demandé à nous entendre ce 6 mai, suite au dépôt de [notre pétition](#)**. Il est encore temps de la signer et de la partager !



Ce vendredi 2 mai, l'examen de la proposition de loi pour légaliser le suicide assisté se termine en commission et montre une chose : c'est bel et bien une loi faite par et pour [le lobby de l'euthanasie](#), l'Association pour le droit de mourir dans la dignité.

En effet :

- **Le texte créant un « droit à mourir » est large** et ne s'appliquerait pas uniquement à « la fin de vie », mais à toute personne malade ;
- **Les amendements de bon sens** pour protéger les personnes

vulnérables, garantir un consentement éclairé et promouvoir les soins palliatifs **sont systématiquement rejetés** ;

- **Le délit d'entrave au suicide assisté est déjà prévu** dans la loi et l'ADMD pourra exercer des recours juridiques contre ceux qui voudront « entraver » le suicide d'autrui, y compris les pharmaciens qui refuseraient de préparer le poison.

C'est pourquoi, l'ECLJ, en tant qu'ONG accréditée à l'ONU, agit auprès de cette organisation pour qu'elle rappelle à la France que **l'euthanasie est fondamentalement contraire aux droits de l'homme**.

Nous avons soumis [la pétition](#) que plus de 12.000 d'entre vous ont signé et avons obtenu un **rendez-vous avec le Comité des droits des personnes handicapées**, qui aura lieu le 6 mai.

C'est une belle victoire d'étape et nous allons poursuivre nos efforts pour que le droit international prévale sur ce projet de faire du suicide un acte de liberté individuelle.

Grégor Puppink, directeur de l'ECLJ, vous explique ce que contient exactement la proposition de loi dans ce **nouvel [entretien du mois](#) à découvrir dès maintenant** :



La proposition sera discutée à partir du 12 mai en séance plénière à l'Assemblée nationale.

L'ECLJ va partager cet entretien vidéo et son action internationale aux députés et

plus nous serons nombreux, plus notre impact sera fort :

Je signe pour que l'ONU rappelle que l'euthanasie est contraire aux droits fondamentaux

Pour aller plus loin : [La promotion de l'euthanasie au XX^e siècle.](#)

Partagez cette vidéo à vos proches :



EN SAVOIR PLUS SUR L'ECLJ



Vous recevez ce courriel car vous avez signé une pétition de l'ECLJ, téléchargé un de nos rapports ou que vous vous êtes abonnés sur notre site ECLJ.org. Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de newsletters d'information, de courriels d'appels à signature de pétitions et/ou de collecte des dons. Vos données (nom, prénom, courriel et pays) sont conservées en conformité avec les directives de la CNIL. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation de traitement, en répondant à ce courriel ou en écrivant à ECLJ - 4 Quai Koch – 67000 Strasbourg.

© 2025 ECLJ

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)